

## DÉCLARATION GRÈVE DU 16 MAI 2013

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers collègues, merci d'être venus si nombreux.

Nous tenons tout d'abord à remercier, l'Union Départementale CGT, l'Union Locale CGT de Troyes et la Coordination Syndicale Départementale qui sont aujourd'hui présents pour nous apporter leur soutien démontrant ainsi que c'est bien toute la CGT qui se mobilise.

Nous soulignons aussi la présence de Force Ouvrière qui a rejoint le mouvement et nous pouvons dire aujourd'hui que deux syndicats sur trois ont appelé à la grève.

Car si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour clamer haut et fort notre mécontentement vis-à-vis de la politique salariale du Maire de La Chapelle Saint-Luc et président du CMAS.

Vos revendications sont légitimes et le Maire doit se décider à les entendre.

Tout d'abord, il faut rappeler que la CGT Chapelaine, 1<sup>er</sup> syndicat de la ville et du CMAS, a tenté à multiples reprises de dénoncer cela au travers de courriers qui sont, pour beaucoup, restés sans réponse. Plus de 10, oui vous ne rêvez pas plus de 10 courriers auxquels le Maire n'a pas pris la peine de répondre.

Mais également par le biais de tracts, de déclarations au Comité Technique Paritaire, d'intervention en conseil municipal, la CGT n'a cessé d'alerter le Maire. Pourtant il n'en n'a pas tenu compte et nous ne pouvons que le déplorer. Cela démontre le mépris qu'il porte à notre organisation syndicale.

Enfin, nous avons déposé le préavis de grève le 02 Mai et la loi oblige le Maire à négocier avec les organisations syndicales entre le dépôt du préavis et la grève. Et bien, rien. Le Maire ne nous a pas reçu et pourtant c'est bien la loi qui l'impose comme quoi le Maire respecte la loi quand bon lui semble.

Alors OUI, aujourd'hui, nous sommes là pour dire STOP.

STOP à la politique municipale menée pour réduire la masse salariale. Aujourd'hui, les résultats sont là : dégradation du service public rendu, perte de sens, souffrance au travail, conditions de travail dégradées, démotivation, manque de personnels et inéquité de traitement entre agents.

Voilà ce à quoi a conduit la politique salariale de l'équipe municipale depuis 5 ans. Le maire clame qu'il fait de l'école une priorité alors que dans le même temps, les ATSEM ne sont pas remplacées lorsqu'elles sont en arrêt maladie ou on leur impose des cadences infernales avec la mise en place du Projet Educatif Local non négocié avec les organisations syndicales. Et demain, que leur réservez-vous avec la semaine de 4 jours et demi ?

Et oui, d'un côté les mots et de l'autre les actes. Quand allez-vous arriver à les mettre en adéquation ?

Malheureusement ce n'est pas la seule revendication loin de là. Et oui le Maire n'a jamais voulu écouter les élus CGT durant toutes ces années et bien aujourd'hui les agents mécontents sont dans la rue pour demander également l'instauration d'un vrai dialogue social.

Cela doit se traduire par la mise en place immédiate de réunion de travail pour traiter des dossiers d'agents à titre individuel mais aussi des problèmes de services dans leurs ensembles.

Rappelez-vous, le courrier que le Maire vous a adressé, dans votre bulletin de salaire du mois de mai 2012, sans se poser la question si le service des ressources humaines avait le temps de le faire.

Ce courrier avait pour but de dénigrer la CGT et pour faire avaler ces absurdités, il vous avait fait miroiter qu'il réfléchissait à la mise en place d'une participation à la mutuelle ou aux tickets restaurants.

Quel est le bilan 1 an après ? Nous n'avons ni l'un ni l'autre. Ah oui, le Maire a proposé un rapport lors du CTP de décembre 2012, mais un rapport totalement incomplet et nullement préparé puisqu'il a été dans l'incapacité de répondre aux questions des représentants CGT. De plus, il leur soumet une proposition représentant un budget de 200.000 € tout en avouant lors du même CTP qu'il n'avait pas ce budget. Mais alors à quoi bon présenter des dossiers non préparés en CTP si ce n'est pour donner l'illusion qu'il s'intéresse au personnel ?

Par ailleurs, pour la bonne marche du service public, nous voulons que les agents absents soit systématiquement remplacés, que ce soit en raison d'un arrêt maladie, d'un congé, d'une formation ou d'une décharge syndicale.

Nous ne pouvons pas accepter que la charge de travail soit systématiquement reportée sur les collègues qui ont déjà leur lot de tâches et qui ne peuvent pas faire plus. Cette politique qui consiste à ne pas remplacer les agents, entraîne une surcharge de travail et de surcroît stigmatise les agents absents créant ainsi des tensions inutiles.

Sur les emplois précaires, nous exigeons la titularisation immédiate de tous ceux qui occupent actuellement des postes de titulaire.

Comment expliquer que des agents travaillent pour la collectivité depuis 3 voire 4 ans et qu'on ne leur propose toujours pas la titularisation alors que dans le même temps on titularise des agents parfois au bout d'1 an. Où est l'égalité de traitement ?

Pourquoi mettre des agents au placard puis par la suite recruter ? M. le Maire vous avez un double langage mais aujourd'hui même si ce n'est pas encore l'heure du bilan, nous pouvons facilement constater qu'entre vos paroles et vos actes, il y a un énorme fossé. Pourtant les agents y ont cru, et ont eu de cesse d'attendre, tout d'abord que la nouvelle équipe municipale trouve ces marques, puis l'arrivée d'un Directeur Général des Services, puis l'arrivée d'une Directrice de Cabinet, mais cela ne suffisait pas pour faire attendre les agents. Il a donc fallu attendre l'arrivée du nouveau Directeur Général des Services.

Aujourd'hui que devons-nous attendre si ce n'est que vous ouvriez les yeux et que vous écoutiez enfin les élus CGT ?

Alors qu'aujourd'hui le gouvernement vient de voter l'Accord National Interprofessionnel, accord scélérat qui détruit le code du travail et bien au-delà, le Maire lui se permet de dire lors d'un Comité Technique Paritaire "qu'il n'est pas là pour défendre le statut de la fonction publique puisqu'il est employeur".

Nous ne pouvons pas être d'accord, et si le Maire continue à bafouer le statut de la fonction publique que ce soit au travers, par exemple, du non respect de la mise à disposition des agents, ou bien encore pour le déroulement des comités techniques paritaires, qu'il sache que la CGT sera là. Et si le Préfet ne veut pas intervenir malgré nos sollicitations alors nous prendrons nos responsabilités et saisisons le Tribunal Administratif.

Sur la revalorisation du régime indemnitaire et en particulier l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

Souvenez-vous le Maire avait dès 2008 gelé le coefficient en indiquant qu'il reverrait son attribution en 2009.

5 ans après il n'a rien FAIT. Si ce n'est distribuer des primes de façon partisane.

Mais pour les agents qui auraient pu voir augmenter leur coefficient avec l'ancien système, nous considérons qu'ils ont été trompés.

Aujourd'hui, cela se traduit par des écarts qui sont parfois injustifiés entre des agents qui ont un coefficient qui varie de 1 à 2 voire plus soit une prime allant du simple au double.

Pendant ce temps, il faut rappeler que le point d'indice des fonctionnaires est lui aussi gelé depuis juillet 2010 et que toutes les organisations syndicales de la fonction publique à l'exception de la CFDT viennent de manifester par un communiqué leur complet désaccord avec les propositions relatives aux rémunérations, aux parcours professionnels et aux carrières dans la Fonction publique présentées par la ministre le 16 avril dernier.

Le gouvernement ne veut pas aborder la question de la valeur du point d'indice avant mi-2014. Ce qui est évidemment "inacceptable" car les organisations syndicales n'ont eu cesse, depuis des mois, de rappeler les pertes de pouvoir d'achat et la nécessité de rompre avec la politique de gel sans précédent de la valeur du point d'indice.

La dépréciation des carrières et des qualifications, et le tassement de la grille indiciaire de rémunération et des déroulements de carrière appellent des réponses d'urgence.

Alors certes, le Maire n'a pas la possibilité d'augmenter le point d'indice mais d'une part, il est un élu qui soutient le gouvernement et il doit à ce titre faire remonter les revendications des agents et dans l'attente, il doit pallier à la baisse du pouvoir d'achat en revalorisant immédiatement l'IAT.

Il doit également suspendre l'application de la journée de carence avec effet rétroactif au 1er janvier 2013.

Cette mesure qualifiée par Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Fonction Publique, 'd'injuste', "inutile", "inefficace" et "humiliante" sera de toute façon abrogée au plus tard en janvier 2014.

Il faut rappeler que, lors de l'instauration de cette journée de carence, la CGT Chapelaine a organisé une pétition recueillant plus de 225 signatures qui a été remise au Maire en mars 2012. De plus, la CGT a envoyé 3 courriers pour demander la non application de cette journée, et pire encore, la non application du retrait sur la prime d'été et de Noël qui n'était pas obligatoire.

La CGT a également fait une déclaration lors des 3 derniers Comité Technique Paritaire.

Pourtant, le Maire a passé outre, en daignant nous répondre et en appliquant cette journée dès le mois de mars 2012 **avec effet rétroactif** au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

C'est pourquoi nous réclamons aujourd'hui la suspension immédiate de cette journée de carence avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013. M. le Maire a su le faire en 2012 sur le dos des agents, il doit aujourd'hui le faire pour nous.

D'autres villes ont déjà franchi le pas comme Dijon (21), Nanterre (92), Houdain (62), La Courneuve (93) sans compter celles qui ne l'ont jamais appliquée comme Nantes. Donc c'est **POSSIBLE**.

Mais le Maire ne peut pas se réfugier toujours derrière les difficultés financière de la commune. Car il peut par exemple respecter les instances paritaires et en particulier, le Comité Technique Paritaire.

Pour cela, nous voulons :

- Des réunions plus fréquentes permettant un échange régulier
- Des réunions de préparation entre les organisations syndicales et l'administration pour poser les questions et nos propositions sur les sujets prévus
- Obtenir des réponses aux questions que nous posons et qu'elles ne soient pas reportées systématiquement pour au final n'avoir jamais la réponse.
- Avoir le compte rendu des Comité Technique Paritaire dans les 15 jours suivant la réunion comme le prévoit la loi et non au bout de 6 mois.
- Plus d'écoute et de prise en considération des revendications des élus CGT
- Que les engagements pris en CTP soient enfin appliqués

La liste serait trop longue si nous devons tout énoncer, nous ne citerons donc que les derniers exemples en date à savoir :

Lors du CTP de Décembre 2012 :

- Le Maire a accepté que les notes diffusées dans les services le soit également par mail au syndicat. A ce jour ce n'est pas fait.
- Le Maire a également proposé de réunir un CTP en début d'année 2013 pour faire le point sur le PEL, il aura lieu demain 17 mai.

Le Comité Technique Paritaire doit être un lieu d'échange et de dialogue avec les organisations syndicales.

Mais le dialogue, cela passe également par le respect et la confiance entre l'administration et les organisations syndicales. Et il faut être clair, à ce jour, nous n'avons aucune confiance puisqu'il n'y a aucun respect.

VOUS, agent, n'avez pas plus confiance envers l'administration et c'est la raison pour laquelle vous réclamez la possibilité d'être accompagné, si vous le demandez, lors d'un entretien que **VOUS** auriez sollicité.

Pourquoi refuser la présence des syndicats ? Que voulez-vous cacher ? Il est vrai que cela empêcherait sans doute de questionner les agents sur "qui fait quoi dans les syndicats" ou qui est syndiqué !!! Pourtant la présence d'un représentant syndical permettrait non seulement de rassurer l'agent mais également de faire le lien et expliquer les décisions prises par les responsables et qui peuvent être parfois mal comprises par les agents.

Cette mesure, nous le rappelons n'a aucun impact financier et permettrait déjà de rassurer les agents.

Voici en partie les revendications que porte la CGT au travers d'un cahier revendicatif que vous pouvez consulter et qui sera donné tout à l'heure au Maire s'il veut bien recevoir une délégation.

Si pour le Maire, la conception du dialogue passe obligatoirement par le refus de la contradiction et le béni OUI OUI, la CGT ne l'acceptera pas.

Alors les discours OUI mais maintenant nous voulons surtout des ACTES.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et je laisse à la parole à FO.